



École
Supérieure
de Jardin

Maître Jardinier

Questions/réponses

FORMATION

FORMATION EN 1 AN À VERSAILLES

DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT DE NIVEAU 6 (BAC +3)

ACCESSIBLE EN FORMATION INITIALE

Après un BTS ou équivalent
dans le domaine du paysage :
aménagements paysagers,
cultures légumières, production
florale, arboriculture fruitière,
Gestion et Protection de la
Nature

ACCESSIBLE EN FORMATION PROFESSIONNELLE OU EN RECONVERSION

Formation éligible aux
financement et adaptée aux
parcours professionnels et aux
reconversions, avec la possibilité
d'acquérir les fondamentaux lors
d'une session préparatoire

ADMISSION

Admission sur dossier,
évaluation des prérequis
et entretien de motivation

CANDIDATURE

Les candidatures sont ouvertes
à partir de janvier sur le site
ecole-jardin.fr



CONTACT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

formation-versailles@ecole-jardin.fr

Webinaire d'information du 11 décembre 2025 autour de la formation Maître Jardinier de l'École supérieure de jardin, Versailles

Intervenants :

Elsa Levy-Prudent, directrice de l'École supérieure de jardin

Ivan Thé, jardinier en chef du Potager du Roi

Lyse-Marie Clisson, ingénieure pédagogique

QUESTIONS / RÉPONSES

La formation de Maître Jardinier prépare-t-elle à un poste précis ? Quelles fonctions professionnelles permet-elle d'exercer une fois diplômé(e) ?

Ce cursus prépare typiquement à des postes de chef d'équipe ou de conducteur de travaux. Il s'agit de rôles nécessitant des professionnels maîtrisant leur métier, capables de gérer des équipes dans le domaine de la création et de la gestion du patrimoine végétal. Il est essentiel de souligner que cette formation s'adresse à la fois aux secteurs public et privé. L'objectif n'est pas de se limiter à une vision purement historique du jardin, mais bien de se concentrer sur une pratique quotidienne du jardinage, en valorisant en même temps le patrimoine.

Cette formation est-elle proposée dans d'autres établissements en France ?

Non, pour le moment, elle est exclusivement dispensée à l'École supérieure de jardin sur le site de Versailles.

La formation Maître Jardinier est-elle ouverte aux personnes issues d'autres domaines que le paysage ou l'horticulture ?

Cette formation a été conçue pour des personnes possédant déjà des compétences dans l'un des cinq domaines requis, correspondant aux techniques avancées des cinq branches du jardin classique : le maraîchage, l'arboriculture fruitière, l'arboriculture ornementale, la floriculture, ainsi que l'aménagement et la gestion de jardins.

Certains diplômes, en particulier ceux relatifs à l'environnement et à l'aménagement paysager, peuvent être en adéquation avec les compétences requises pour cette formation Maître Jardinier. Par exemple, un BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) ou des formations proches de l'arboriculture peuvent constituer des prérequis valables.



Aucune formation préalable n'est exclue, chaque dossier est examiné de manière individuelle par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, pour les candidats disposant de moins d'expérience dans certains domaines, des modules complémentaires seront proposés afin de renforcer leurs compétences.

QUESTIONS / RÉPONSES

Étant étudiant en deuxième année de BTSA Aménagement Paysager, quelles sont les modalités d'inscription à la formation Maître Jardinier ?

Pour vous inscrire, merci de demander le dossier de candidature à l'adresse suivante : formation-versailles@ecole-jardin.fr.

Les candidatures sont ouvertes du 24 janvier au 30 juin 2026, avec 15 places disponibles pour la rentrée 2026. La sélection des candidats se déroulera selon un processus rigoureux. Dans un premier temps, les candidats devront soumettre leur dossier de candidature, comprenant leur CV et une lettre de motivation détaillant leur projet ainsi que leurs ambitions. Après cette étape, une présélection sera effectuée, suivie d'un entretien avec l'équipe pédagogique. Enfin, la commission de candidature, sous la présidence d'Alain Baraton, procédera à la validation des candidatures.

L'École supérieure de jardin est-elle en lien avec des entreprises qui pourraient proposer des stages de terrain pour les étudiants de la formation de Maître Jardinier ?

L'École supérieure de jardin dispose d'un réseau de partenaires et soutient les étudiants dans leur recherche de stage. Bien que ce soit aux étudiants de trouver leur stage de terrain, de nombreuses entreprises en Île-de-France et des collectivités territoriales ont déjà exprimé leur intérêt et leur soutien pour cette formation.

Cette formation Maître Jardinier comprendra-t-elle des visites de sites en lien avec la thématique abordée ?

Des visites de sites seront effectivement organisées dans le cadre de la formation, incluant des lieux emblématiques tels que l'Académie de France à Rome - Villa Médicis, le Château de Versailles... Des visites chez des producteurs de pépinières seront également prévues, notamment pour approfondir les connaissances en floriculture.

Comment se préparer pour candidater et réussir dans cette formation ?

Pour candidater et réussir cette formation, il est nécessaire d'avoir validé au préalable un niveau Bac +2 dans les métiers du paysage et/ou de justifier d'une expérience professionnelle dans les métiers du jardin ou du paysage. Une session préparatoire intensive d'une semaine est proposée aux candidats ne disposant pas de l'ensemble des prérequis. Les candidatures témoignant d'une véritable passion pour l'art des jardins seront privilégiées.

Quels types d'évaluations seront mis en place durant la formation ?

Les étudiants de la formation Maître Jardinier seront soumis à une évaluation continue tout au long de leur parcours. Celle-ci comprendra des évaluations régulières, la rédaction de dossiers, ainsi qu'un mémoire à soutenir devant un jury en fin de formation. L'évaluation portera sur l'ensemble des compétences attendues en fin de formation.

Quel est le tarif de la formation de Maître Jardinier ?

Le coût de la formation est de 2204 € en formation initiale (Tarif 2025-2026). En formation continue en autofinancement, les frais d'inscription sont de 5 980€ et en formation continue co-financée de l'ordre de 7 430€.

Un règlement échelonné est possible, sous réserve d'approbation par l'agent comptable de l'établissement. V Frais indicatifs 2025-2026

Existe-t-il des bourses d'études pour la formation ?

Cette formation n'est actuellement pas éligible aux bourses d'études. Cependant, l'École supérieure de jardin étudie activement des solutions de mécénat pour soutenir les étudiants faisant face à des difficultés financières.

QUESTIONS / RÉPONSES

Quelle est la place accordée au volet artistique dans la formation ?

École supérieure de jardin est une école dont l'approche artistique fait partie intégrante de la formation qui considère que toute technique doit servir un projet artistique. Ainsi, chaque aspect de la formation, y compris le travail sur le terrain, est abordé à travers une perspective artistique et créative.

Le programme inclut-il plusieurs stages ? Et si oui, quelle en est la durée totale ?

La formation prévoit plusieurs stages d'une durée totale de quatre mois. Il serait souhaitable que les stagiaires soient encadrés par un maître de stage couvrant l'ensemble des cinq axes de la formation, bien que des stages répartis sur différentes entreprises puissent également être envisagés.

Quel soutien est apporté à l'insertion professionnelle des diplômés Maître Jardinier ?

L'École supérieure de jardin assure un suivi rigoureux de l'intégration professionnelle de ses diplômés. L'équipe pédagogique collabore étroitement avec les maîtres de stage afin d'identifier les opportunités d'embauche. Plusieurs partenaires de l'école sont d'ores et déjà prêts à recruter les futurs diplômés à l'issue de leur formation.

Les entretiens d'admission peuvent-ils se dérouler en visioconférence ?

Oui, les entretiens peuvent être réalisés en visioconférence, si nécessaire.

Un candidat en reconversion professionnelle peut-il intégrer la formation ?

Aucune limite d'âge n'est fixée pour postuler à la formation Maître Jardinier. L'École supérieure de

jardin accueille avec enthousiasme des candidats de toutes tranches d'âge, dans une démarche qui met en avant la diversité et la richesse des parcours et des expériences.

Est-il possible de suivre la formation en alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ?

Cette option pourra être envisagée et l'École supérieure de jardin œuvre à la rendre accessible dans un avenir proche.





ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JARDIN
10, rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles

ecole-jardin.fr

CONTACT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE
formation-versailles@ecole-jardin.fr

contact@ecole-jardin.fr

